LES GALETS DU RHÔNE

Le magazine municipal de Codolet

CODOLET INFO 06 - JANVIER 2026



AU QUOTIDIEN



DÉPART EN RETRAITE

Changement au secrétariat général p.16

QUOI DE NEUF



INAUGURATION

La salle polyvalente rouvre ses portes ! p.26

VIE ÉCONOMIQUE



BIEN-ÊTRE

Y Massage : un nouveau concept détente p.32

PAR ICI



APPEL AUX BÉNÉVOLES

Le comité des fêtes lance « Une bouteille à la mer » p.10



Les années passent et se ressemblent, nous avons démarré le mandat sous le poids du COVID, ce qui nous a fait perdre plus d'un an sur nos projets. Malgré tout, nous avons pu cette année inaugurer nos deux réalisations phares : le parking de l'Euze et la salle polyvalente.

Depuis un an, c'est la cacophonie la plus complète au niveau de l'État. Après la dissolution du 9 juin 2024, nous passons de gouvernement en gouvernement, et depuis, il y a peu d'avancées. Comme l'année dernière, nous ne pouvons pas préparer sereinement le budget pour 2026. Les subventions sont gelées, et pour certaines, tout simplement annulées.

Malgré cette situation, Codolet continue de vivre, et nous maintenons notre cap sans augmentation d'impôts de la part communale.

Nos associations que je remercie ici, contribuent également à dynamiser et égayer notre village.

Un grand merci aussi à tous nos employés communaux, agents administratifs, techniques, périscolaires et autres bénévoles qui assurent au quotidien un service public de qualité.

Je souhaite aussi une très bonne retraite bien méritée à Claudine Loyrion qui a été au service de la commune depuis le 03/09/1990.

Je vous souhaite au nom du conseil municipal, des employé(es) communaux, une très belle année 2026.

Sébastien Bayart

CODOLET
Village de caractère

Les Galets du Rhône n°6 - Magazine d'information de la ville de Codolet - Janvier 2026
Directeur de publication : Sébastien Bayart
Rédaction : BAYART Sébastien, CASTILLON Bernard, LACROZE Karine, WUYTS Elga, VERNAY Nathalie, MICHEL Marie, PARCOLLET Frédéric, UGO Denis
Conception et réalisation graphique : CROISSANT Quentin
Impression : AGSP Imprimeur.
Crédits photo : Mairie de Codolet - Freepik - Vecteezy
Dépôt légal : Décembre 2021 - ISSN 2804-1399 - Tirage 350 exemplaires

SOMMAIRE

MAGAZINE


» p.8

5 PAR ICI

Toutes les dernières nouvelles des associations de la commune et leur bilan de 2025

16 AU QUOTIDIEN

Changement au secrétariat général. Après 35 années de service au sein de la mairie de Codolet, Madame Claudine Loyrion prend une retraite bien méritée


» p.26


» p.35

25 QUOI DE NEUF

Après huit mois d'intenses travaux de rénovations, la salle polyvalente rouvre ses portes

30 VIE ÉCONOMIQUE

Retrouvez les nouveaux commerces de votre commune, et la liste de tous vos contacts (artisans, commerçants...)


» p.29

33 VIE MUNICIPALE

Retrouvez une synthèse des comptes rendus des conseils municipaux 2025

Découvrez dans ce numéro l'appel aux bénévoles du comité des fêtes (page 10), les débuts de l'association "les chats filous" qui agit pour la cause des chats errants (page 18) , l'ouverture du nouveau centre bien-être "Y Massage" (page 32) et l'inauguration après 8 mois de travaux de la salle polyvalente (page 26).

Bonne lecture







CCAS

GYM SENIOR

Depuis 2019, le CCAS propose aux Codolétiens de plus de 60 ans de participer gratuitement à des ateliers de gym douce.

Ils se déroulent à la salle de l'ancienne école le lundi de 9h à 10h ET le jeudi de 14h à 15h. Le coût est entièrement pris en charge par le CCAS. Seule l'adhésion annuelle de 17 € est à régler par les participants à l'association en charge des cours.

Le but est de vous sensibiliser aux bienfaits d'une activité physique régulière quelle que soit votre condition ou vos problèmes de santé.

Le professeur diplômé et qualifié d'activités physiques adaptées de santé encadre ces sessions après avoir au préalable établi un diagnostic et une évaluation de vos capacités articulaires, musculaires, d'équilibre, etc.

Il propose ensuite de manière personnalisée la réalisation d'exercices adaptés de gym douce, parcours moteurs, jeux collectifs, mémoire, travail musculaire et plus encore !

Outre l'activité sportive et physique, ces ateliers permettent également de vous apporter un certain bien être, de créer un lien social et sortir de la solitude, s'amuser et rire ensemble.

Il reste quelques places disponibles le jeudi. Aussi, les moins de 60 ans peuvent s'inscrire s'ils le souhaitent.

N'hésitez pas, venez essayer QUELLE QUE SOIT VOTRE CONDITION !

Inscription en mairie.



ATELIERS MÉMOIRE

La perte de la mémoire est l'une des plus grandes peurs du sujet adulte et il est clairement établi que la prévalence des troubles cognitifs augmente avec l'âge.

Ainsi, les individus qui conservent les meilleures capacités intellectuelles sont physiquement et mentalement actifs et ont également une image positive d'eux-mêmes. C'est dans ce cadre que nous proposons des ateliers « Mémoire » d'une durée d'une heure et en collectif afin de favoriser le lien social.

Afin de favoriser l'autonomie cognitive de nos aînés, et de toute personne souffrant de pathologie chronique, les ateliers qui poursuivent comme objectif le maintien des capacités cognitives à travers des situations ludiques faisant travailler les cinq fonctions cognitives que sont la mémoire, le langage, le raisonnement, l'orientation et l'attention tout en conservant le réentrainement des aptitudes physiques.

Ils se déroulent le vendredi de 14h à 15h à la salle du conseil municipal.



SORTIE À AIX EN PROVENCE

Dimanche 15 juin 2025, nous avons eu la joie de nous retrouver pour une journée à Aix en Provence.

Les 70 personnes présentes ont pu choisir de visiter le centre historique avec l'accompagnement d'un guide.







Ou à bord du petit train touristique



Pause bien méritée au restaurant







À la suite du repas, le groupe a pu profiter d'une visite guidée de l'usine du calisson du Roy René. Nous avons pu suivre le travail des confiseurs et les étapes de production des petits "câlins provençaux"



WEEK-END EN AVEYRON

27 et 28 septembre 2025 80 personnes ont pris un départ matinal en direction de l'Aveyron où nous attendait un week-end entre modernité, tradition et gourmandise.



Arrivée au Viaduc de Millau, pour une visite guidée de 45 minutes. Comment s'est élevé ce géant ? De quoi est-il fait ? Beaucoup de questions auxquelles a pu répondre le guide qui nous a accompagné sur ce parcours privatisé, en extérieur.

Clou du spectacle : le belvédère situé sous le tablier, offrant un superbe point de vue sur l'ouvrage… À la condition que les nuages et le brouillard laissent la place au soleil !



Après un rapide déjeuner à notre auberge, il était temps de repartir pour de nouvelles découvertes.

Les participants étant chaque année plus nombreux, la logistique et l'organisation doivent s'adapter. C'est ainsi que nous avons été scindés en 2 groupes pour les visites suivantes.

Départ pour Bozouls depuis 3 ans, élu plus beau village d'Occitanie. Visite du trou de Bozouls en petit train touristique avec commentaires expliquant les secrets de la formation du canyon, l'histoire de Bozouls, le patrimoine du village, et notamment l'église romane Sainte-Fauste, édifiée sur le promontoire rocheux, au cœur du site. Deux arrêts nous ont laissé le temps d'admirer le site et de prendre des photos

Sur le chemin du retour à l'hôtel, visite d'une coutellerie où nous avons pu assister au travail des artisans et en apprendre plus sur le savoir-faire ancestral.



Un arrêt sur la place du Foirail, au cœur de Laguiole où trône le taureau, symbole de la race Aubrac et célèbre pour certaines autres raisons…





Visite de la coopérative fromagère Jeune Montagne qui fabrique le Laguiole AOP, l'Aligot de l'Aubrac et la Tome fraîche de l'Aubrac IGP dans le respect des traditions héritées des buronniers de l'Aubrac. Suivie d'une dégustation et d'une séance de shopping pour les gourmands.

Et pour terminer ce week-end, sur le chemin du retour, nous avons pu profiter d'une très instructive visite des caves de roquefort Société. 12 000 m² de caves construites dès le Moyen-Age, et toujours en activité aujourd'hui pour l'affinage du Roquefort AOP Société.







COMITÉ DES FÊTES

APPEL AUX BÉNÉVOLES

Le comité des fêtes lance « Une bouteille à la mer ».

Actuellement, nous sommes 7 membres. Après plusieurs années dans l'équipe (plus de 10 ans pour certains) 3 personnes vont quitter l'aventure. Nous ne serons plus que 4, voire moins si d'autre membres suivent le même chemin.

Cette année 2025 nous avons maintenu les 8 dates que nous avions programmé. Mais pour 2026, il nous sera **difficile et impossible** de faire des activités avec si peu de personnes.

Nous faisons un appel aux bénévoles.

Vous aimez animer la vie de votre village et participer à la création de moments festifs et conviviaux ?

Le Comité des Fêtes de Codolet a besoin de vous !

Nous recherchons des bénévoles enthousiastes pour nous aider à organiser et à animer nos événements tout au long de l'année. Fêtes locales, concerts, marché, défilés… chaque main est précieuse pour faire de chaque manifestation un moment inoubliable.

Pourquoi devenir bénévole ?

- **Vivre des moments conviviaux :** Faites partie d'une équipe accueillante et dynamique.
- **Participer à la vie de la commune :** Vos actions auront un impact direct sur l'animation de Codolet.
- **Acquérir de nouvelles compétences :** Organisation d'événements, gestion logistique, communication, etc.
- **Rencontrer des habitants et renforcer les liens locaux :** C'est l'occasion de tisser des liens avec vos voisins et de contribuer au rayonnement de Codolet.

Qui peut rejoindre le comité ?

Tout le monde est le bienvenu ! Peu importe votre âge ou votre expérience, l'important est votre enthousiasme et votre envie de faire briller notre village. Que vous ayez une heure ou plus à consacrer, chaque coup de main est précieux.

Comment nous rejoindre ?

Pour devenir bénévole ou pour toute information complémentaire, contactez-nous à l'adresse suivante :
cdf.codolet@gmail.com
06 09 46 08 05

Ou venez assister à notre prochaine réunion d'information, qui se tiendra le **vendredi 24 janvier 2026.**

Rejoignez-nous et ensemble, faisons de chaque événement de Codolet une véritable fête !

Voici le récapitulatif des festivités 2025 :

21 juin fête de la musique animée par DJ Franck, et en restauration Chez Jade, Angel et Mama'Hours. Avec la présence des enfants de Vitagym.





Soirée du 14 juillet animée par « Globalson » et les food truck Chez Jade, B'Burger, Roll Trotter Tuk Tuk, aux Délices de Joy et Jayna et les structures gonflables d'Animation Concept. Malheureusement, la pluie est venue au début de notre soirée ce qui a fait que le public n'était pas au rendez-vous.





Rassemblement de food truck le 29 juin, 27 juillet et 31 août avec Chez Jade, B'Burger, Tuk Tuk, Garniac Truffe, Roll Trotter, L'Instant Convivial, Mama'Hours et Chez Binou. Avec en animation musicale, Kwant Music, Pascal et Globalson (bar à vinyles).





Halloween en partenariat avec l'APE des Farfadets et la mairie. Défilé du char, boom pour les enfants et les parents, concours de déguisement, distribution de bonbons, vente de châtaignes, de vin chaud et buvette. Une soirée très animée et forte en émotion pour tout nos petits et grands enfants.

Octobre Rose a eu lieu le samedi 04 octobre. Cette année, en collaboration avec la mairie, nous avons innové en créant une course à pied nocturne qui a eu un bon retour.









Nous avons eu 126 inscriptions et 9 donateurs cette année.

23 Yoga/Marche, 64 marcheurs 6.5 km, 6 enfants course 1.42 km, 26 course nocturne 8 km

1500 € ont été récoltés et seront reversés à la ligue contre le cancer.

Le 21 décembre a eu lieu en l'église Saint Michel une soirée consacrée aux contes et chants de Noël.

ASSOCIATIONS

FORUM DES ASSOCIATIONS

Le vendredi 5 septembre a eu lieu le forum des associations à la salle polyvalente. Les visiteurs ont pu découvrir les activités proposées par les associations et profiter de la buvette tenue par l'APE Les Farfadets.

















APE LES FARFADETS

Quelle belle année pour nos petits Farfadets !

Grâce à l'énergie des parents, des enseignants et des enfants, nous avons partagé de nombreux moments conviviaux :

- La Chandeleur, pour régaler petits et grands autour de délicieuses crêpes,
- Le vide-grenier, une journée d'échanges et de trouvailles,
- Le loto, toujours un grand succès rempli de bonne humeur,
- La kermesse, moment festif pour clôturer l'année scolaire,
- Tout récemment, la boum d'Halloween, pleine de rires et de déguisements effrayants !
- Le 7 décembre, notre marché de Noël, afin de terminer l'année dans la magie et la convivialité !

- L'équipe de l'APE Les Farfadets





RESPECT BOXING TEAM

RBT Respect Boxing Team : 3 ans de passion, de progrès et de famille !

Cette année marque déjà les 3 ans d'existence du RBT Respect Boxing Team, et quelle belle aventure !

Le club ne cesse de grandir et d'évoluer, tout en gardant ce qui fait sa force : **le respect, la solidarité et la passion de la boxe**.

Les cours enfants, ados et adultes se déroulent toujours dans une excellente ambiance, avec des groupes motivés, assidus et soudés.

Un grand merci à la mairie, aux parents et à tous les adhérents pour leur confiance depuis le début. Grâce à vous, le RBT est devenu bien plus qu'un club : une véritable famille.

Côté compétitions, cette saison a été marquée par la participation au Championnat Open du Sud et à un inter-club.

Nos boxeurs ont montré un bel état d'esprit et beaucoup de courage :

- Deux compétiteurs ont atteint les demi-finales, avec une belle prestation malgré une défaite aux points pour leur première expérience.
- Un autre a brillamment remporté la médaille d'or, en s'imposant en demi-finale puis en finale !
- Lors de l'inter-club, l'équipe RBT a également brillé avec de belles performances, de la combativité et une belle cohésion de groupe. Ces moments de partage et de dépassement de soi illustrent parfaitement les valeurs du club.

Toute l'équipe du RBT Respect Boxing Team est fière du chemin parcouru et regarde déjà vers l'avenir avec enthousiasme.

De nouveaux projets arrivent, et surtout, la même envie de toujours : **prendre du plaisir à s'entraîner, progresser et partager la passion de la boxe ensemble !**



CLUB TAURIN

Une première édition pleine de succès à Codolet : la tradition taurine à l'honneur !

Le 8 mai dernier, le village de Codolet a vécu une journée exceptionnelle à l'occasion de la 1re édition de la fête taurine organisée par le Club Taurin Lou Vercan. Pour une première, le pari est largement réussi : **ambiance conviviale, animations variées et une affluence qui a dépassé toutes les attentes !**

Dès 11h, la manade Robert H a lancé les festivités avec une abrivado dans la rue du Chemin Neuf, attirant un public enthousiaste venu admirer chevaux, taureaux et gardians dans la plus pure tradition camarguaise.

À midi, place à l'apéro dans la cour du bar Le Tavan, animé par Dodz, où habitants et visiteurs se sont retrouvés dans une ambiance festive et bon enfant.

L'après-midi s'est poursuivi avec un moment fort : la Toro Piscine au chemin de la Goulette, proposée par la manade Chardons. Les rires et les applaudissements ont rythmé ce spectacle participatif, surtout auprès des plus jeunes, ravis de profiter d'une animation gratuite pour les moins de 10 ans.

En fin de journée, la seconde abrivado a ramené le public dans les rues avant de conclure en beauté avec la Bodega du soir. Toujours animée par Dodz, elle a réuni une foule nombreuse et joyeuse autour de la musique, de la danse et de la bonne humeur jusque tard dans la nuit.

Le Club Taurin Lou Vercan peut être fier de cette première édition, qui a su allier tradition, partage et esprit de fête. Grâce à l'énergie des bénévoles, au soutien des partenaires locaux et à la participation enthousiaste du public, Codolet a prouvé une fois encore que la passion taurine et la convivialité vont de pair.

Une belle réussite qui promet déjà une 2e édition encore plus animée !







LES AMIS DU RHÔNE

Le 11 janvier, nous avons fait notre assemblée générale suivie de la galette des rois au restaurant Le Tavan.

Cette année nous avons 90 adhérents 74 Codolétiens et 16 extérieurs.

Une vingtaine de personnes se donne rendez-vous tous les derniers mardis du mois pour venir passer un après-midi lotos.

Depuis le mois de mars, nous avons mis en place des balades autour de Codolet 3 fois par mois.

Le dimanche 13 avril, le club a proposé à ces adhérents une sortie à la grotte de Chauvet. Le matin, nous avons eu une visite guidée de la grotte. A midi, nous avons déjeuné au restaurant La Terrasse. L'après-midi, la visite était libre.



Le dimanche 11 mai, 23 membres du club se sont rendus en covoiturage au palais des Princes d'Orange pour assister à une comédie musicale « Stars 7 » où ils ont pu entendre et voir les sosies de Coluche, Claude François, Dalida et Joe Dassin

A partir du 24 octobre et jusqu'au 12 décembre, l'association Les Amis Du Rhône en partenariat avec le CODES 30 a mis en place un atelier d'échange au cours duquel les personnes présentes ont appris à mieux comprendre et exprimer leurs émotions, développer la connaissance et l'estime de soi, communiquer….

Le dimanche 02 novembre, nous avons organisé un repas au restaurant « Le Petit Gourmand » à Connaux. Une trentaine de personnes se sont inscrites.







Pour finir l'année, nous avons offert un colis de Noël aux adhérents ayant 75 ans et nous avons organisé le repas de fin d'année à la salle polyvalente de Codolet avec la participation des orgues de Barbarie du duo « Les Rossignols ».

Cette année, les Amis du Rhône et le comité des fêtes ont organisé à l'église Saint Michel une soirée contes et chants de noël suivi d'une collation.

Pour le premier semestre de 2026, deux comédies musicales ont été proposées aux adhérents :
« La France en Chansons » en janvier et « Belle Belles Belles » en mai.
Celle-ci se dérouleront à la salle La Pyramide à Bagnols-sur-Cèze.

Nous allons proposer un voyage de 4 jours et 3 nuits dans le Périgord pour le mois d'avril.

LES CHATS FILOUS



Une nouvelle énergie pour les chats errants de notre Village !

L'association loi 1901 à but non lucratif les « chats filous » déclarée en préfecture du Gard le 30.10.202 W302022921, 20 rue du pont 30200 Codolet.

Constituée d'une petite équipe de bénévoles, passionnés, et qui agissent pour la cause des chats errants.

En collaboration avec notre mairie et les vétérinaires partenaires notre mission consiste concrètement sur le terrain : attraper les chats errants dans le but de les stériliser, afin d'en limiter la prolifération, mais aussi de leur offrir une vie meilleure au sein de notre village et créer ainsi un lien de bienveillance avec la population.

Mais aussi d'assurer, les soins, le nourrissage, dans un lieu qui leur sera dédié.

L'association a besoin de la solidarité de tous: croquettes, dons financiers ou matériels pour des abris.

Ensemble faisons miauler la solidarité !

Rejoignez-nous ! Soutenez nos actions !

Facebook : Les chats filous
chats.filous.codolet@gmail.com
07 66 48 33 13

VÉTÉRANS FOOTBALL



Règle de base : Avoir plus de 35 ans, ne pas être licencié en senior, se joue à 11 sur grand terrain, 2 fois 45 min, suivi d'une lonnnngue 3ème Mi-temps.

La saison 2024-2025 comprends deux équipes : V1(à partir de 35 ans) et V2(à partir de 50 ans sur demi terrain, 2 fois 30 min). Le club est géré par un bureau motivé, qui compte 28 joueurs. 24 Matchs Vétéran 1, 12 Matchs Vétéran 2.

Les vétérans ont organisé et participé à 3 manifestations durant la saison.

- La troisième BODEGA des Vétérans pour le Village le 14 juin 2025.
- Le traditionnel tournoi des vétérans fut organisés en Juin pour les V1 et Septembre pour les V2.

Le mot du président : "Je suis heureux que le club existe encore après 25 ans d'existence et surtout que l'esprit Vétéran soit toujours là. Bien entendu tout cela est possible grâce à la générosité des adhérents car ils ont un état d'esprit irréprochable, le devoir du bénévolat dans l'intérêt de tous.

Mon rôle est de faire en sorte que l'on soit bien ensemble et que cela soit toujours un moment de partage entre joueurs et les familles de chacun. Et tout cela dans l'intérêt du club et du village. Alors MERCI !"

Rappel : Entraînement le mardi de 19h à 20h30 et Match le vendredi à partir de 20h.

Pour la nouvelle saison 2025-2026, le club accueille de nouveaux adhérents « Tout le monde est le bienvenu ».

Pas de manifestation prévue pour cette nouvelle saison !



Contact :

Mail : veterancodolet@gmail.com ou FaceBook

VITAGYM

Le 25 octobre 2025 s'est tenue la soirée concert de l'association Vitagym :

"Très belle soirée avec 90 personnes. Merci à vous tous et toutes d être venus. Merci à toute les personnes que nous avons eu pour organiser et nous aider pour faire de cette soirée une réussite.

Merci au DJ Quentin, au groupe Black Velvet pour ce concert au top. Et merci à Gwendoline pour la déco."

- Le bureau Vitagym









GÉNÉRATION SPORT

Un super moment partagé pour clôturer l'année avec notre groupe de renforcement musculaire adulte !

Entre bonne humeur, complicité et énergie positive, on termine la saison en beauté.





YOGA

Lundi 23 juin 2025, les adhérents de l'association Yoga Attitude Codolet se sont retrouvés au lac pour une séance de yoga en plein air et un pique nique partagé. Un moment reposant et festif pour clôturer l'année.

Dimanche 14 septembre 2025 : journée à la plage de l'Espiguette pour les adhérents de l'association.

Séance de yoga et méditation face à la mer. Baignade, pique-nique et promenade au bord de l'eau.

Une journée ensoleillée et conviviale pour se retrouver avant la reprise des cours.





RÉCOMPENSES

MÉDAILLE D'OR DU TRAVAIL

Christophe LEPICKI, bien connu de tous les Codolétiennes et Codolétiens est entré en tant que stagiaire « aide agent technique » le 19 juin 1989.

Le premier aout 1990 il passe agent d'entretien, et sera titularisé le 16 septembre 1990.

Le 1er octobre 1999 il devient agent d'entretien qualifié, la 1er novembre 2005, agent des services techniques, et le 1er novembre 2007, adjoint technique 2ème classe.

En 2008 Christophe réussira l' examen d'agent de maîtrise et sera nommé agent de maîtrise le 15 novembre 2010.

Le 1er janvier 2017, nomination au grade d'agent de maîtrise principal.

Comme vous pouvez le constater en lisant sa carrière ci-dessus, Christophe a évolué régulièrement grâce à son implication, son sérieux, et sa motivation au sein du service technique, et plus particulièrement ces dernières années sur la distribution de l'eau potable.

Preuve en est de son sérieux, durant toutes ces années, nous avons toujours eu de l'eau potable. Christophe, c'est entre autre lui aussi qui assure la propreté du cimetière et de nos nombreux km de chemins communaux.

Le 17 juin 2025, j'ai eu l'honneur de lui remettre la médaille d'or du travail.

Félicitations à lui et un grand merci pour son professionnalisme.

- S.Bayart



DÉPART EN RETRAITE



Changement au secrétariat général.

Après 35 années de service au sein de la mairie de Codolet, Madame Claudine Loyrion fait aujourd'hui valoir ses droits à la retraite. Une retraite bien méritée, durant laquelle elle pourra profiter pleinement de ses filles et de ses petits-enfants.

Entrée en mairie le 3 octobre 1990 en qualité de stagiaire agent de bureau, sous la direction du maire de l'époque, M. Gabriel Bouillard, Claudine a su, au fil des années, évoluer grâce à son expérience, sa rigueur et la réussite de plusieurs concours. Elle atteint ainsi le grade de rédacteur principal de 1re classe le 1er août 2012, sous la gouvernance du maire M. Serge Boissin.

Le 1er septembre 2017, je lui propose le poste de secrétaire générale de mairie, convaincu qu'elle possède toutes les compétences nécessaires pour occuper cette fonction essentielle. Claudine accepte, et je peux attester, depuis ce jour, qu'elle n'a jamais failli : toujours disponible, fiable, attentive aux besoins des agents, des élus et bien sûr des habitants du village.

Souhaitons-lui une très belle retraite, pleine de joie et de moments précieux auprès des siens.

Claudine sera remplacée par Mme Mireille Luna, bien connue dans notre commune. Native de Codolet, Mireille y a débuté sa carrière de fonctionnaire territoriale en tant que non-titulaire en 1999.

En 2000, elle est nommée dans une commune de 1 400 habitants, où elle poursuit un parcours exemplaire qui la conduit, après plusieurs concours réussis, au grade de secrétaire de mairie en 2014.

Mireille nous a rejoints le 1er octobre 2025 afin d'assurer la transition avec Claudine. En conséquence, elle a dû démissionner de son poste de 1re adjointe au sein du conseil municipal. Je sais qu'elle est heureuse de revenir travailler dans son village et de se mettre au service des Codolétiennes et des Codolétiens.

Le conseil municipal, moi-même ainsi que l'ensemble du personnel communal lui souhaitons la bienvenue parmi nous.

- S.Bayart



JEUNES DIPLÔMÉS

Le 23 mai a eu lieu la traditionnelle remise des prix à nos jeunes ayant obtenus un diplôme l'an dernier, ainsi que la remise des cartes d'électeurs à nos jeunes majeurs.

Nous les félicitons encore et leur souhaitons un beau parcours pour atteindre leurs ambitions.



MAISONS FLEURIES

Un petit apéritif a été organisé pour les primés du Concours des Maisons Fleuries, récompensant les résidents de la commune qui embellissent et fleurissent leurs maisons, jardins, balcons, terrasses et fenêtres.



OCTOBRE ROSE

Samedi 4 octobre, la commune de Codolet a vécu au rythme de la solidarité avec une journée entièrement dédiée à Octobre Rose, organisée par le Comité des fêtes et la mairie.

Course nocturne, cours de yoga, marche conviviale... Les participants ont partagé un moment festif tout en soutenant une cause essentielle.

Au cours de l'événement, 1500 € ont été récoltés au profit de la lutte contre le cancer du sein.



TRANSPORTS

NOUVELLE LIGNE DE BUS



Bagnols-sur-Cèze <> Codolet <> Chusclan <> Bagnols-sur-Cèze

Période scolaire		LàS	L_M_J_V_S	Me	LàS	
Période de petites et grandes vacances scolaires		LàS	L_M_J_V_S	Me		LàS
BAGNOLS-SUR-CEZE	PEM - Gare	09:15	12:15	13:00	14:15	16:30
CODOLET	Mairie	09:26	12:26	13:11	14:26	16:41
CHUSCLAN	Parking de la Vierge	09:32	12:32	13:17	14:32	16:47
BAGNOLS-SUR-CEZE	PEM - Gare	09:40	12:40	13:25	14:40	16:55

Bagnols-sur-Cèze <> Vénéjan <> Saint-Etienne-des-Sorts <> Bagnols-sur-Cèze

Période scolaire		LàS	L_M_J_V_S	Me	LàS	
Période de petites et grandes vacances scolaires		LàS	L_M_J_V_S	Me		LàS
BAGNOLS-SUR-CEZE	PEM - Gare	09:45	12:45	13:30	14:45	17:00
VENEJAN	Croix Blanche	09:55	12:55	13:40	14:55	17:10
	Abribus Village	09:57	12:57	13:42	14:57	17:12
SAINT-ETIENNE-DES-SORTS	Rhône	10:04	13:04	13:49	15:04	17:19
	CNR	10:06	13:06	13:51	15:06	17:21
VENEJAN	Abribus Village	10:13	13:13	13:58	15:13	17:28
	Croix Blanche	10:14	13:14	13:59	15:14	17:29
BAGNOLS-SUR-CEZE	PEM - Gare	10:25	13:25	14:10	15:25	17:40

WORLD CLEAN UP DAY

ÉCOLOGIE

Merci à tous les participants au World Clean Up de cette année ! Encore beaucoup de déchets et de mégots qui ne finiront pas à la mer grâce à nous!

Des participants de Villeneuve-les-Avignon, du Camping Car Park se sont joints à nous, et des jeunes participants qui du haut de leur 6 ou 7 ans ne comprennent pas comment les gens peuvent jeter tout ça !

Nous pouvons être fiers de nous, moins de déchets d'années en années mais quand même, une journée nécessaire... Si certains reconnaissent leur caleçon, vernis à ongles, coussin ou masque oublié... Trop tard on les a triés et jetés.

Rdv l'année prochaine.

Merci à toutes et tous !









AMÉNAGEMENTS

TRAVAUX

AIRE DE CAMPING-CAR

Depuis le 06 juillet 2024, Notre aire de camping-car est en fonctionnement, et force est de constater que celle-ci fonctionne très bien.

Au regard du nombre d'occupants pour les six mois de fonctionnement de l'année 2024, la commune a reçu le prix du meilleur démarrage d'aire de camping-car de la part du gestionnaire camping-car park.

Ces bons résultats sont le fruit d'une bonne implantation et de bons services apportés aux camping-cariste.

La commune s'est positionnée pour avoir la classification d'aire « Premium » pour 2025 ou 2026.

Il n'est pas rare de croiser ces voyageurs et voyageuses dans les rue de notre village qui participent à la vie de nos commerces.

Au 1er novembre l'aire de camping-car affiche un chiffre d'affaire de 91 500 €, ce qui n'est pas négligeable pour notre commune et participe en partie aux frais de la redevance incitative de la commune.





DU NOUVEAU AU LOTISSEMENT « HAMEAU DE LA LAUZE ».

Fin 2023, le bailleur « un toit pour tous » a contacté la mairie pour l'informer de ne plus mettre en location les logements qui seraient rendus libres et mis en vente. En même temps, les locataires qui le souhaitent, auraient la possibilité d'acquérir leur logement.

Durant l'année 2025, plusieurs échanges et rencontres ont été réalisés afin de délimiter correctement les parties restantes au bailleur, aux propriétaires, et à la commune. Cette période a aussi permis la mise en conformité par rapport à la loi et la prise en charge du service de l'eau par l'agglomération et du réseau d'eau d'arrosage du lotissement.

Depuis mi 2025, c'est au total sept logements qui ont été vendus, dont trois à des locataires présents dans les murs.





SALLE POLYVALENTE

Le 17 Mai, un grand nombre de Codolétiennes et Codolétiens a répondu présent pour l'inauguration de la salle polyvalente après huit mois d'intenses travaux de rénovations.

Etant sous « PPRI » rouge, nous ne pouvions ni agrandir la surface au sol, ni réaliser une nouvelle salle, mais il fallait quand même rendre celle-ci plus exploitable intérieurement.





Qui ne se souvient pas du plafond extrêmement bas de l'extension réalisée en 1987, de la poutre traversante et de ces deux poteaux de soutènement qui coupaient la salle en deux et réduisaient énormément le champ de vision, et l'exploitation de son volume.

Après un travail minutieux de notre cabinet d'architecte et des entreprises, le résultat est tout simplement exceptionnel.

Beaucoup d'entre vous lors de l'inauguration ou au détour de discussion, m'ont demandé si nous avions agrandi la surface au sol, et bien non, pour la raison principale évoquée ci-dessus.

Un énorme travail a été aussi réalisé sur l'isolation, le système de chauffage et climatisation, l'acoustique intérieure et extérieure du bâtiment.

Depuis la remise en location de ce lieu, toutes les personnes utilisant la salle, sont satisfaites de celle-ci. N'oublions pas que ce lieu est avant tout un lieu de rassemblement, de rencontre et de fête pour tous les habitantes et habitants de notre commune, il est donc naturel que ce lieu soit accueillant et fonctionnel.

Montant total des travaux : 1 404 000 €

Subvention de l'état via la DSIL: 67 500 €

Subvention de l'agglomération via les fonds de concours : 12 320 €



AVANT



TOIT RETIRÉ



EN TRAVAUX



TOITURE INTÉRIEURE

APRÈS



RÉNOVATION PEINTURE INTÉRIEURE DE L'ÉGLISE

Une église, c'est une partie de l'histoire de France, c'est un patrimoine communal que nous nous devons d'entretenir. C'est pour cette raison qu'il y a quelques années nous avions refait les enduits extérieurs et que nous nous étions engagés à rénover les peintures et enduits intérieurs.

Ces travaux consistent : la réfection des peintures, la remise à nu de certaines pierres peintes au fil des années, la réfection de certains enduits, le sablage des cailloux du fond du chœur afin qu'ils retrouvent leur aspect naturel, et le passage de l'éclairage en LED.

Montant de l'opération : 150 K€







ABRI TERRAIN PÉTANQUE

Cela fait quelques temps que nos boulistes codolétiens avait émis le souhait d'avoir une couverture sur leur jeu de boules au lac.

Après des discussions auprès des services de l'état, et tout en restant dans le cadre du « PPRI », nous avons pu réaliser la couverture de l'équivalent de 3 jeux de boules.

Cela permettra aux pratiquants de jouer et de se retrouver même en cas de temps pluvieux.



Au départ il était prévu un toit avec des panneaux photovoltaïques, mais celui-ci a été dans un premier temps refusé par la préfecture à cause du PPRI et de sa situation hors digues.

Une deuxième option a été acceptée, mais les contraintes techniques d'aménagement en faisaient un projet trop onéreux et non amortissable compte tenu de sa surface de production.

Le solaire n'a donc pas été retenu pour cet aménagement.

Montant des travaux : 150 K€

NOUVEAU VÉHICULE ÉLECTRIQUE

Après le remplacement du berlingo essence par un partner électrique après neuf ans de service, le service technique a reçu un nouveau petit utilitaire électrique pour remplacer l'actuel qui lui aussi approchait de 9 années de service et commençait à montrer des signes de faiblesse, et engendrait des réparations de plus en plus courantes.



Ce nouveau véhicule est équipé en plus du précédent, d'un système amovible de nettoyeur haute pression et d'un système autonome d'arrosage nous permettant d'effectuer l'arrosage des diverses plantations en bac de la commune, ou tout simplement le nettoyage d'endroits souillés par l'incivisme de certaines personnes. Le choix de cette option a été fait afin de réintégrer au sein du service technique l'arrosage des plantes qui auparavant été sous-traité à une société extérieure. Le coût annuel de cet arrosage s'élève à **3250 €**. Le cout de l'option s'élève lui à **4450 €** ce qui permet à la fois un amortissement sur **2 ans**, une souplesse d'arrosage en fonction des conditions climatiques, et surtout la baisse de dépense en prestation extérieure annuelle. Donc des économies sur le budget de fonctionnement.

Le remplacement de ces deux véhicules permet d'avoir toujours des outils de travail performants et adaptés aux besoins de la commune.

Nous sommes en conformité avec la LOM et la Loi Climat et Résilience qui oblige les collectivités à intégrer des véhicules à faibles émissions lors du renouvellement de leur flotte.

Montant total du véhicule complet : 39700 €

TABLE DE PING-PONG

Une nouvelle table de ping-pong a été installée au city parc, une autre est prévue au stade lorsque les travaux de la salle polyvalente seront terminés.



BORNES DE TRI

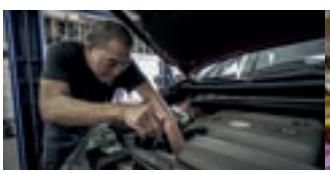
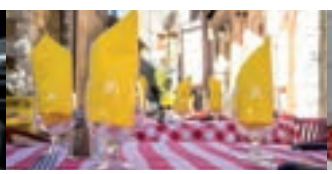
Les nouvelles bornes de récupération de verre et de papier sont en service à l'entrée nord du village, en face de la salle polyvalente.



VOS CONTACTS

COMMERCES ET ARTISANS

	DÉNOMINATION	ADRESSE	TÉLÉPHONE	EMAIL/SITE
TRAVAUX PUBLICS	GUINTOLI	2, RUE FRÉDÉRIC MISTRAL	04 34 62 00 23	nge.fr
BÂTIMENT	MAÇONNERIE GAÏDO ELIAN	22, RUE HAUTE	04 66 90 03 37 06 89 97 78 43	e.gaido@laposte.net
MULTI TRAVAUX	JDMS PEINTURE RÉNOVATION JEREMY DELPIERRE	18, RUE HAUTE	06 25 60 39 68	jdmspeinture.renovation@gmail.com
RÉNOVATION GÉNÉRALE	RÉNO V. VINCENT DUJARDIN	GRAND RUE	06 56 69 66 17	renov1713@gmail.com
CHAUFFAGE CLIMATISATION	CLIMAT 30 FRÉDÉRIC PÉPIN		06 28 66 14 76	climat30.codolet@neuf.fr
ÉBÉNISTE	LÉO ZAMBELLI	12, RUE FRÉDÉRIC MISTRAL	06 59 02 58 26	zambelli.leo@gmail.com
TRAITEUR	L'INSTANT CONVIVIAL NICOLAS BUISSONNAIS	GRAND RUE	06 24 30 60 74	instant.convivial30@gmail.com
PIZZERIA	LE P'TIT GOURMET	37, RUE FRÉDÉRIC MISTRAL	04 66 89 43 78	restaurantleptitgourmet.com
CAMION PIZZA	CHEZ JADE (Tous les vendredis soirs)		06 16 31 06 65	Facebook "Chez Jade"
RESTAURANT	LE TAVAN - CHEZ ROSY ANGÉLIQUE BALME	34, RUE FRÉDÉRIC MISTRAL	04 66 90 16 77	sagneroselyne@gmail.com
COIFFURE	TOP COIFFURE FLORENCE GAY	1, RUE PAUL CÉZANNE	09 83 24 14 75	
ESTHÉTIQUE	LMK INSTITUT LAURA AGOUG	1, RUE PAUL CÉZANNE	06 10 23 11 71	
BIEN-ÊTRE	Y MASSAGE YULIIA DOMBROVSKA	6, RUE BARON PIERRE LEROY	06 24 35 98 31	contact@ymassage.fr
MASSAGE	LAURIE POMMIER	1, RUE DE LA PLACETTE	07 49 34 90 15	laurie-pommier.fr
BUREAU DE TABAC	TABAC ISABELLE BRAHIN	2, PLACE DU PLANET	09 75 76 33 11	brahin.isabelle@orange.fr
ÉPICERIE SNACKING	CHEZ ANGEL ANGELIQUE GUIDA	1, RUE PAUL CÉZANNE	09 82 50 82 75	guidaangelique@gmail.com




BUREAU D'ÉTUDES	EGLP	44, RUE FRÉDÉRIC MISTRAL	04 48 24 00 30	contact@eglp.fr
BUREAU D'ÉTUDES	AEMCO JEAN CLAUDE FAMIELEC	2, RUE FRÉDÉRIC MISTRAL	04 66 50 93 04	aemco.reel.fr
INFORMATIQUE	MG CONSULTING MAEL GREGOR	5, RUE DU CLAPAS	06 76 27 70 87	mgr-consulting.fr
COURRIER, COLIS	LA POSTE	29, RUE FRÉDÉRIC MISTRAL	04 66 90 15 55	
DÉCHETS INDUSTRIELS	CYCLIFE	JAS ET ROLLAND	04 66 50 58 02	
MÉCANIQUE AUTOMOBILE	RSM SÉBASTIEN REYNAUD	CHEMIN DE LA GOULETTE	04 30 39 08 13	
DÉPANNAGE FLEXIBLES HYDRAULIQUES	AVIFLEX POWERFLUID LAURENT UGO	6, RUE BARON LEROY	09 86 20 48 33	
NETTOYAGE	RAOUX MARIE FRANCE	RUE PAUL CÉZANNE	06 77 13 90 05	marielil30@hotmail.fr
MÉDECIN GÉNÉRALISTE	JARDY TRIOLA CÉLINE	1, RUE PAUL CÉZANNE	09 62 60 80 45	
INFIRMIÈRE	BRELLE BLANDINE	1, RUE PAUL CÉZANNE	06 70 83 63 72	
OSTÉOPATHE	AUDREY FOURNIER	4, RUE DE L'EGLISE	06 70 29 52 18	
PSYCHOLOGUE	MYLENE VOLLEREAU	1, RUE PAUL CÉZANNE	06 42 17 14 98	
AIDE À DOMICILE	OCÉANE BAGGIERI		07 86 04 58 19	
AUXILIAIRE DE VIE	MARIE BONIN		06 58 69 63 33	
AUXILIAIRE DE VIE	CHRISTINE PROST		06 62 70 10 91	
MÉDECINE ALTERNATIVE	Ô COEUR DE SOI ELISABETH LAFAGE	1, RUE PAUL CÉZANNE	07 82 05 96 11	elisabethlafage.fr
AGENT IMMOBILIER	I-PARTICULIERS ISABELLE GIRARD	RUE DU CHEMIN NEUF	06 60 22 19 06	i.girard@i-particuliers.fr
AGENT IMMOBILIER	DR HOUSE IMMO LUC SERRANO ALARCON	2, CHEMIN DES MARLHIANS	06 07 89 04 22	l.serrano @drhouse.immo
AGENT IMMOBILIER	SAMUEL DEVAUX		06 37 52 54 94	samuel @vendezvotrebien.com



DÉCOUVRIR

Y MASSAGE



Ouvert en octobre 2025, Y Massage a introduit dans la région un nouveau concept de détente privatisée et de rituels bien-être de haute qualité. L'espace a été conçu pour celles et ceux qui recherchent le calme, le confort et une atmosphère entièrement privatisée lors de leur séance.

Y Massage propose un large choix de soins : massage relaxant, massage sportif, drainage lymphatique, Lomi-Lomi Nui, techniques anti-cellulite, enveloppements corporels, programmes complets pour la correction de la silhouette, ainsi que des rituels spécialement adaptés aux femmes enceintes. Chaque séance est personnalisée en fonction des besoins du client.

Les formules privatisées sont la véritable signature du centre. Chacune inclut toutes les installations disponibles : jacuzzi privatif, sauna infrarouge, fitobanya (phyto-sauna) et massage personnalisé.

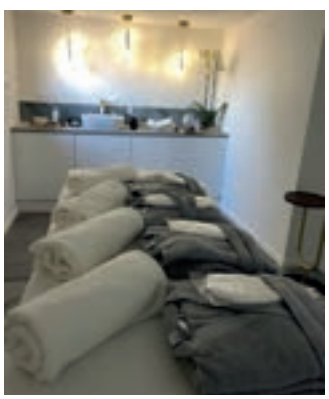
Ces parcours bien-être évoluent régulièrement, et de nouvelles formules exclusives apparaissent au fil de l'année.

Y Massage accueille également des groupes jusqu'à 6 personnes, avec des programmes pensés pour partager un moment privilégié : soirées entre amis, enterrements de vie de jeune fille, anniversaires et petites célébrations. Chaque réservation se déroule dans un espace entièrement privatisé : le centre est ouvert uniquement pour vous, que vous veniez seul, à deux ou en groupe.

Grâce à la qualité des soins, aux équipements modernes et à l'attention portée à chaque détail, Y Massage accueille des clients souhaitant profiter d'un soin complet, d'un instant de détente à deux ou d'un moment convivial avec leurs proches.



Pour découvrir les formules, réserver une séance ou offrir un bon cadeau :
Site web : ymassage.fr
Instagram : @y_massage_fr
Facebook : Y Massage – Codolet
Adresse :
6 rue Baron Pierre le Roy,
30200 Codolet





MÉDECINE ALTERNATIVE



INCIVILITÉS URBAINES

SENSIBILISATION DE LA POPULATION

Nous constatons que les 2 places de parking PMR situées près de l'école sont souvent occupées par des véhicules ne possédant pas de carte de stationnement. Nous vous rappelons qu'outre d'être passible d'une amende de 135€ "même si vous en avez pour 2 minutes", c'est aussi un manque de respect pour les personnes en ayant besoin.









La prolifération des dépôts illégaux de déchets constitue une nuisance pour l'environnement et porte atteinte à l'harmonie et à la qualité des espaces naturels.

Nous vous rappelons que les dépôts de déchets sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975, pourtant ils font toujours partie de notre paysage bien que la totalité des déchets (ordures ménagères, déchets végétaux, encombrants...) dispose aujourd'hui d'une filière de collecte appropriée.

Les articles R.632-1 et 635-8 du code pénal interdisent et sanctionnent de peine d'amende allant de 68 € à 1500 € les dépôts de déchets.

Nous avons tous le désir de garder notre village propre, prenons de bonnes habitudes en respectant ces consignes et en faisant preuve d'un peu de civisme.

COMMÉMORATIONS

HOMMAGE ET RECUEILLEMENT

8 Mai

Pour le 80ème anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale, nombreux sont ceux venus rendre hommage à nos soldats.

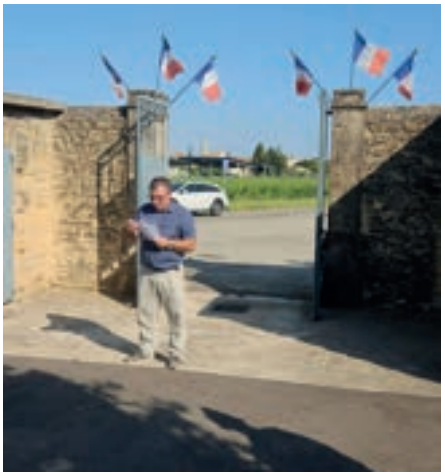




18 Juin

85 ans d'Histoire

Cérémonie pour commémorer l'appel du 18 juin 1940, lancé depuis Londres par le Général De Gaulle.





11 Novembre



Cette année , le 11 novembre fut un peu particulier, En ouverture de cérémonie, j'ai eu l'honneur de remettre la croix du combattant à M. Bruno Miklas pour ses 31 années de carrière. Carrière qu'il commença à l'âge de 15 ans, pour finir en 2006 avec plusieurs années passées en opérations extérieures. Toutes mes félicitations à lui.

Ensuite, nous avons vécu un grand moment de partage et de souvenirs avec les enfants de l'école de Codolet accompagnés de leur parents et de leurs institutrices respectives. Il y a eu beaucoup d'émotion quand l'appel des codolétiens morts pour la France a été fait par ces écoliers, ainsi qu'à la lecture de leur texte.

Pour ma part, il est très important de perpétuer ces hommages aux personnes qui ont défendus et qui sont morts pour notre pays. Je tiens à vous exprimer l'émotion qui m'anime, en tant que maire, mais aussi en tant que citoyen attaché à son pays. J'aspire de tout coeur à un monde libéré de la guerre où chacun et chacune respecte sa nation et celle des autres.

Encore un grand merci à tous ces enfants et participants à cette cérémonie, ainsi qu'à nos fidèles portes drapeaux.

- S. Bayart





COMPTES RENDUS MUNICIPAUX

2025

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal
Du 03 décembre 2024 - N°36

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE A TEMPS NON COMPLET DANS LE CADRE D'UN AVANCEMENT DE GRADE

Le Conseil Municipal,
Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint d'animation principal 2ème classe à temps non complet pour les besoins du service dans le cadre d'un avancement de grade,
Après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ
DÉCIDE de créer à compter du 04 décembre 2024 un emploi permanent d'adjoint d'animation principal 2ème classe de catégorie C à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 29 h 54.

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT RECENSEUR NON TITULAIRE ET REMUNERATION DE L'AGENT RECENSEUR

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025

Le Conseil Municipal,
Considérant la nécessité de délibérer afin de créer un emploi d'agent recenseur et de fixer sa rémunération pour les opérations du recensement de la population 2025.
Après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ
DÉCIDE la création d'un emploi d'agent recenseur non titulaire pour les opérations du recensement de la population 2025.
AUTORISE monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi et à signer les contrats de recrutement.
AUTORISE monsieur le Maire à fixer la rémunération des indemnités (participation aux réunions et frais de transport) de l'agent recenseur selon les tarifs en vigueur pour le recensement de la population 2025.

OBJET : DENOMINATION PLACES ET PARKINGS DU VILLAGE

Le Conseil Municipal,
Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des parkings nouvellement réaménagés dans le village.
Après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ,
ADOPTE la dénomination suivante :
- Parking du Plan de l'Euze (emplacement 1)
- Parking du Lac (emplacement 2)

OBJET : DESAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT D'UNE EMPRISE FONCIÈRE TOTALE DE 318 M² APPARTENANT AU DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE AFIN DE POUVOIR PRODÉDER À UN ÉCHANGE FONCIER AVEC LA SOCIÉTÉ UN TOIT POUR TOUS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la société Un Toit Pour Tous possède la résidence Hameau de la Lauze sise aux numéros 2, 4, 6, 16, 18 Rue Jean Giono, 5, 6, 7, 8, 13, 14, 15, 16, 17, 18 Rue Paul Cézanne, 1, 3, 5, 7 Allée des Tilleuls et 1, 3, 5, 7, 9 Allée des Oliviers à CODOLET.

La société Un Toit Pour Tous est propriétaire des parcelles cadastrées :

- B 1091 : 85 m²
- B 1019 : 19 m²
- B 1002 : 105 m²

Elle souhaite échanger ces 3 parcelles pour surface totale de 209 m² avec la commune de CODOLET.

La commune de CODOLET est propriétaire des parcelles cadastrées :

- B 1045 : 22 m²
- B 1046 : 25 m²
- B 1047 : 11 m²
- B 1012 : 29 m²
- B 1013 : 14 m²
- B 1040 : 5 m²
- B 1039 : 5 m²
- B 1038 : 11 m²
- B 1037 : 9 m²
- B 1036 : 8 m²
- B 1049 : 4 m²
- B 1050 : 5 m²
- B 1034 : 13 m²
- B 1033 : 13 m²
- B 1035 : 13 m²
- B 1041 : 10 m²
- B 1042 : 9 m²
- B 1043 : 20 m²
- B 1044 : 14 m²
- B 1028 : 9 m²
- B 1029 : 15 m²
- B 1030 : 9 m²
- B 1031 : 22 m²
- B 1032 : 23 m²

Elle souhaite échanger ces 24 parcelles pour une surface totale de 318 m² avec la société Un Toit Pour Tous,

Les parties conviennent de ces échanges afin de régulariser une situation existante (clôtures, installations de cheminements privés, etc… sur les parcelles concernées mis en place par les locataires).

S'agissant d'une opération qui n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, ce dossier est dispensé d'enquête publique préalable, conformément à l'article L141-3 modifié du Code de la Voiries Routière.

La commune ayant moins de 2000 habitants, l'avis du service des Domaines n'est pas obligatoire conformément à l'article L. 2241-1 du CGCT.

Un accord est intervenu entre la commune et la société Un Toit Pour Tous qui ont accepté l'échange sans contrepartie financière.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ,
DÉCIDE :

Article 1 : De constater la désaffectation du Domaine Public et d'autoriser le déclassement des 24 portions du Domaine Public cadastrées : B 1012, 1013, 1028 à 1047, 1049, 1050 situées Rue Jean Giono, Rue Paul Cézanne, Allée des Tilleuls et Allée des Oliviers pour une emprise de 318 m².

Article 2 : Demande que la société Un Toit Pour Tous s'engage à enlever les arches avec toiture situées Allée des Oliviers et Allée des Micocouliers avant la signature de l'acte notarié entre la commune de CODOLET et la société Un Toit Pour Tous.

Article 3 : D'autoriser la signature de l'acte notarié entre la commune de CODOLET et la société Un Toit Pour Tous, aux frais de la société Un Toit Pour Tous, portant échange sur les parcelles susvisées en exposé.

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE POSE ET D'ENTRETIEN D'UN PANNEAU PÉDAGOGIQUE SENSIBILISATION, PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION

Le Conseil Municipal,
Considérant que le Syndicat sollicite la commune pour la pose et l'entretien de ces panneaux,
Considérant le projet de convention visant à déterminer les règles appliquées entre la commune et le Syndicat concernant la mise en place d'un panneau pédagogique sur la parcelle communale et son entretien,
Après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ,
DÉCIDE d'autoriser monsieur le Maire à signer ladite convention, ci-annexée, de pose et d'entretien d'un panneau pédagogique au Plan d'eau de l'Ilon.

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION « APE » - ANNÉE 2024

Le Conseil Municipal,
Vu la demande d'aide financière de l'association « APE » pour l'organisation du marché de Noël du 01 décembre 2024,
Après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ
DONNE SON ACCORD au versement d'une subvention exceptionnelle au titre de l'année 2024 d'un montant de 300 € :

- à l'association « APE » pour le marché de Noël du 01 décembre 2024.

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal
Du 22 janvier 2025 - N°37

OBJET : DÉPENSES D'INVESTISSEMENT - BUDGET PRINCIPAL
AUTORISATIONS D'AVANCES POUR 2025

Le Conseil Municipal,
Considérant que le montant budgétisé - dépenses d'investissement 2024 s'est élevé à 4 841 108.28 € (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts », chapitre 001 solde d'exécution reporté et chapitre 040 « Opération d'ordre »),
Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ
DÉCIDE conformément aux textes applicables de faire application de ces dispositions à hauteur de 1 075 000, 00 € (montant inférieur au 25% de 4 841 108.28 €),
AUTORISE dans l'attente du vote du budget primitif 2025, l'engagement des dépenses d'investissement dans les conditions suivantes :

Chapitres	Avances Budget 2025
2131 - Bâtiments publics	1 000 000,00 €
2151 - Réseaux de voirie	50 000,00 €
2157 - Matériel et outillage technique	5 000,00 €
2183 - Matériel informatique	20 000,00 €
TOTAL	**1 075 000,00 €**

OBJET : DÉPENSES D'INVESTISSEMENT – BUDGET ANNEXE BATIMENTS INDUSTRIELS
AUTORISATIONS D'AVANCES POUR 2025

Le Conseil Municipal,
Considérant que le montant budgétisé - dépenses d'investissement 2024 s'est élevé à 178 102.00 € (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts », chapitre 001 solde d'exécution reporté et chapitre 040 « opération d'ordre »),
Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ
DÉCIDE conformément aux textes applicables de faire application de ces dispositions à hauteur de 44 525.50 € (montant inférieur aux 25 % de 178 102.00 €),
AUTORISE dans l'attente du vote du budget primitif 2025, l'engagement des dépenses d'investissement dans les conditions suivantes :

Chapitres	Avances Budget 2025
21 - Immobilisation corporelles	30 000,00 €
TOTAL	**30 000,00 €**

OBJET : CONTRAT D'ASSURANCE CONTRE LES RISQUES STATUTAIRES

Le Conseil Municipal,
Considérant la nécessité de passer un contrat d'assurance statutaire ;
Considérant que dans le respect tant du formalisme prévu par le Code des Marchés Publics que des dispositions statutaires relatives à la Fonction publique Territoriale, le Centre de Gestion du Gard doit justifier d'avoir été mandaté pour engager la procédure de consultation à l'issue de laquelle les collectivités auront la faculté d'adhérer ou non au contrat qui en résultera ;
Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ,
DÉCIDE :

Article 1 : La commune de CODOLET charge le Centre de gestion du Gard de négocier un contrat de groupe ouvert à adhésion facultative, garantissant les risques financiers encourus par la collectivité à l'égard de son personnel, auprès d'une entreprise d'assurance agréée et se réserve la possibilité d'y adhérer.
Article 2 : Ce contrat devra couvrir tout ou partie des risques suivants :
Agents CNRACL : Décès, Accident de service, Accident de trajet, Maladie professionnelle ou d'origine professionnelle, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité.

Agents IRCANTEC : Accident du travail, Accident de trajet, Maladie professionnelle ou d'origine professionnelle, Maladie ordinaire, Maladie grave, Maternité.

Article 3 : La collectivité garde la possibilité de ne pas adhérer au contrat groupe si les conditions obtenues au terme de la procédure de mise en concurrence sont défavorables, tant, en terme de primes que de conditions de garantie et d'exclusion.

DIVERS

- Hameau de la Lauze

Mise en vente de 4 logements au Hameau de la Lauze par la société Un Toit pour Tous.

- Local Chasse

Un projet d'isolation par l'extérieur du local de la chasse situé dans l'enceinte du stade est mis à l'étude. Des devis vont être demandés.

- Salle polyvalente

Monsieur le Maire donne le compte rendu de l'avancée des travaux de la salle polyvalente. Le réaménagement de l'espace devant la salle est prévu ainsi que l'enlèvement des arbres morts.

- Église

Lancement de l'appel d'offre pour les travaux de peinture intérieure de l'église de CODOLET.

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal
Du 11 février 2025 - N°38

OBJET : EUROVIA - GRANDS PROJETS DE FRANCE

Le Conseil Municipal,
Vu l'arrêté préfectoral fixant les modalités de consultation du public dans le cadre de l'instruction de la demande d'enregistrement présentée par la société EUROVIA Grands Projets de France pour l'exploitation temporaire d'une centrale de fabrication d'enrobés située sur la commune de CADROUSSE (84860) qui a eu lieu du 27 janvier 2025 au 21 février 2025,
Considérant qu'il doit se prononcer sur cette demande d'autorisation,
Après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ
DONNE un avis favorable à la demande d'enregistrement présentée par la société EUROVIA Grands Projets de France pour l'exploitation temporaire d'une centrale de fabrication d'enrobés située sur la commune de CADEROUSSE (84860).

DIVERS

- Ligne de Bus

La Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien annonce la création d'une ligne de bus qui passera par CODOLET. La ligne 15 sera mise en service à partir du 02 juin 2025 et sera gratuite.

- École

Après plusieurs discussions avec l'Inspection Académique, et l'aide de notre députée, nous avons confirmation qu'il n'y aura pas de fermeture de classe à Codolet à la rentrée prochaine.

- Salle polyvalente

Monsieur le Maire propose l'achat d'une nouvelle chambre froide car l'actuelle est très ancienne ainsi que l'achat d'un nouveau lave-vaisselle pour la salle polyvalente en remplacement de celui mis en service à la cantine scolaire. Des devis sont demandés.

- Conseil d'école

Mme LUNA NOUGUIER Mireille donne le compte rendu du conseil d'école qui a eu lieu lundi 10 février 2025.
Elle réitère les remerciements de l'équipe enseignante à la municipalité pour la classe de neige pour les enfants des classes CM1 et CM2 du 03 au 07 février 2025.

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal
Du 08 avril 2025 - N°39

OBJET : COMPTE DE GESTION - ANNEE 2024

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ
Adopte le compte de gestion de l'exercice 2024, arrêté comme suit et ci-annexé :

Section	Résultat cumulé de clôture 2023	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2024	Transfert ou intégrat°de résul-tats par opérat° d'ordre non budgétaire	Résultat cumulé de clôture 2024
Investissement	1 417 269,96	0,00	-1 685 763,66		-268 493,70
Fonctionnement	3 312 523,47	0,00	704 527,63	36 111,08	4 053 162,18
Total	**4 729 793,43**	**0,00**	**-981 236,03**	**36 111,08**	**3 784 668,48**

OBJET : COMPTE DE GESTION - ANNÉE 2024

BUDGET ANNEXE BÂTIMENT INDUSTRIEL

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ
Adopte le compte de gestion de l'exercice 2024, arrêté comme suit et ci-annexé :

Section	Résultat cumulé de clôture 2023	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2024	Résultat cumulé de clôture 2024
Investissement	70 067,73	0,00	37 666,58	107 734,31
Fonctionnement	271 287,05	-91 034,27	62 494,80	242 747,58
Total	**341 354,78**	**-91 034,27**	**100 161,38**	**350 481,89**

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF - ANNÉE 2024

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ
DONNE ACTE à Monsieur le Maire de la présentation du Compte Administratif de la commune de l'exercice 2024, arrêté comme suit :

Section Investissement	Prévu	Réalisé
Dépenses	4 864 208,28	1 937 045,10
Recettes	4 864 208,28	251 281,44
Résultats 2024		**-1 685 763,66**

Section Fonctionnement	Prévu	Réalisé
Dépenses	9 402 482,70	3 005 543,20
Recettes	9 402 482,70	3 710 070,83
Résultats 2024		**704 527,63**

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Résultats exercice	Fonctionnement	3 005 543,20	3 710 070,83	704 527,63
	Investissement	1 937 045,10	251 281,44	-1 685 763,66

Report exercice 2023	Fonctionnement	0,00	3 348 634,55	
	Investissement	0,00	1 417 269,96	
TOTAL		4 942 588,30	8 727 256,78	3 784 668,48

Reste à réaliser en 2024	Fonctionnement	0,00	0,00	
	Investissement	563 000,00	0,00	
TOTAL		563 000,00	0,00	

Résultat cumulé	Fonctionnement	3 005 543,20	7 058 705,38	4 053 162,18
	Investissement	2 500 045,10	1 668 551,40	- 831 493,70
TOTAL CUMULÉ		5 505 588,30	8 727 256,78	3 221 668,48

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF - ANNÉE 2024

BUDGET ANNEXE BÂTIMENT INDUSTRIEL

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ
DONNE ACTE à monsieur le Maire de la présentation du Compte Administratif de l'exercice 2024, arrêté comme suit :

Section Investissement	Prévu	Réalisé
Dépenses	231 102,00	53 367,69
Recettes	231 102,00	91 034,27
Résultats 2024		**37 666,58**

Section Fonctionnement	Prévu	Réalisé
Dépenses	250 000,00	14 313,00
Recettes	250 000,00	76 807,80
Résultats 2024		**62 494,80**

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Résultats exercice	Fonctionnement	14 313.00	76 807.80	62 494.80
	Investissement	53 367.69	91 034.27	37 666.58

Report exercice 2023	Fonctionnement	0,00	271 287.05	
	Investissement	0,00	70 067.73	
TOTAL		0,00	341 354.78	341 354.78

Reste à réaliser en 2024	Fonctionnement	0,00	0,00	
	Investissement	20 000.00	0,00	
TOTAL		20 000.00	0,00	

Résultat cumulé	Fonctionnement	14 313.00	257 060.58	242 747.58
	Investissement	73 367.69	161 102.00	87 734.31
TOTAL CUMULÉ		87 680.69	418 162.58	330 481.89

OBJET : AFFECTATION DE RESULTATS 2024
BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE 2025

Le Conseil Municipal,
Considérant qu'en vertu de l'article 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la procédure d'affectation porte sur le seul résultat cumulé de la section de fonctionnement, 4 053 162.18 €
Considérant le résultat de clôture de la section d'investissement de – 268 493.70 € fait l'objet d'un report en section d'investissement,
Après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ
DÉCIDE d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Section d'investissement dépenses : Report à nouveau (compte 001)	268 493.70 €
Section d'investissement : (compte 1068)	831 493.70 €
Section de fonctionnement recettes : Report à nouveau (compte 002)	3 221 668.48 €

OBJET : AFFECTATION DE RÉSULTATS 2024
BUDGET ANNEXE BÂTIMENT INDUSTRIEL 2025

Le Conseil Municipal,
Considérant qu'en vertu de l'article 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la procédure d'affectation porte sur le seul résultat cumulé de la section de fonctionnement, soit 242 747.58 €,
Considérant que le solde d'exécution de 107 734.31 € de la section d'investissement fait l'objet quant à lui d'un report en section d'investissement,
Après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ
DÉCIDE d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

OBJET : BUDGET PRIMITIF - ANNÉE 2025
BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ

ADOPTE le Budget Principal Primitif de la commune pour l'exercice 2025 avec la reprise des résultats, arrêté comme suit :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement

Les sommes afférentes aux sections de fonctionnement et d'investissement sont acceptées comme suit :

Dépenses :	Fonctionnement :	9 384 462.76 €
	Investissement :	4 221 693.70 €
Recettes :	Fonctionnement :	9 384 462.76 €
	Investissement :	4 221 693.70 €

OBJET : BUDGET PRIMITIF - ANNÉE 2025
BUDGET ANNEXE BÂTIMENT INDUSTRIEL

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ

ADOPTE le Budget Primitif Annexe Bâtiment Industriel de la commune pour l'exercice 2025 avec la reprise des résultats, arrêté comme suit :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Les sommes afférentes aux sections de fonctionnement et d'investissement sont acceptées comme suit :

Dépenses :	Fonctionnement :	303 000.00 €
	Investissement :	207 734.21 €
Recettes :	Fonctionnement :	303 000.00 €
	Investissement :	207 734.21 €

OBJET : VOTE DES TAUX - ANNÉE 2025

Le Conseil Municipal,
Considérant l'état 1259 FPU notifiant les bases d'imposition théorique et que le prélèvement au titre du FNGIR est d'un montant de 108 507 € pour l'année 2025,
Après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ
VOTE les taux d'imposition communaux de l'année 2025 comme suit :

	Taux 2023	Taux 2024
TH	2.93 %	2.93 %
TFPB	30.87 %	30.87 %
TFPNB	35.69 %	35.69 %

OBJET : SUBVENTION AU CCAS - ANNÉE 2025

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ,
DÉCIDE d'octroyer une subvention au CCAS au titre de l'année 2025 d'un montant de 30 000 €.

DIVERS

- Navette interurbaine

Mise en service de la ligne 15, le 02 juin 2025 qui desservira Saint-Étienne-des-Sorts, Vénéjan, Bagnols-sur-Cèze, Codolet et Chusclan. Cette ligne proposera trois allers-retours par jour, du lundi au samedi, avec des départs prévus le matin, à midi et en soirée afin de répondre aux différents besoins de déplacement des habitants.

- Salle polyvalente

L'inauguration de la salle polyvalente est prévue le 17 mai 2025.

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal
Du 22 avril 2025 - N°40

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNÉE 2025

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ,
ADOPTE les subventions aux associations du village à verser au titre de l'année 2025 comme suit :

• STÉ DE CHASSE « L'ALOUETTE »	:	850 €
• CLUB « LES AMIS DU RHÔNE »	:	2 100 €
• CLUB « LES VÉTÉRANS »	:	600 €
• APE	:	900 €
• COMITÉ DES FÊTES	:	8 000 €
• LES HEURES D'AMITIÉS	:	600 €
• RESPECT BOXING TRAINING	:	1 000 €
• VITAGYM	:	EN ATTENTE
• GÉNÉRATION SPORT	:	600 €
• CLUB TAURIN « LOU VERCAN »	:	600 €
• ASBM PÉTANQUE	:	500 €

OBJET : SALLE POLYVALENTE - MODIFICATION TARIF, RÈGLEMENT ET CONVENTION DE LOCATION

Le Conseil Municipal,
Considérant qu'il convient de modifier le règlement d'utilisation, la convention de location ainsi que le tarif de location en raison des travaux de rénovation de la salle polyvalente,
Après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ
APPROUVE la modification du règlement intérieur, de la convention et du tarif de la salle polyvalente.
DIT que les modifications seront applicables à compter du 19 mai 2025.

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES À LA COMMUNE - ANNÉE 2025

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ,
ADOPTE les subventions à verser au titre de l'année 2025 comme suit :
Associations et organismes extérieurs au village :

- FNACA - Bagnols sur Cèze : 150 €
- Anciens Combattants - Bagnols sur Cèze : 100 €
- Pompiers - Bagnols sur Cèze : 150 €
- Prévention Routière : 150 €
- Côtes du Rhône Chusclan : 170 €
- Rhône Cèze APPMA : 150 €

OBJET : SUPPRESSION DE POSTE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ,
DÉCIDE

- **ARTICLE 1 :** DE SUPPRIMER L'EMPLOI D'ADJOINT D'ANIMATION À TEMPS NON COMPLET 29 H 54.
- **ARTICLE 2 :** DE MODIFIER, EN CONSÉQUENCE, LE TABLEAU DES EFFECTIFS COMME SUIT, À COMPTER DU 01 MAI 2025.

Service périscolaire					
Emploi	Grade(s)	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Animateur	Adjoint d'animation	C	1	0	TNC 29 h 54

OBJET : SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AU CLUB TAURIN « LOU VERCAN » TOROS PÎSCINE 2024 / ABRIVADOS 2025

Le Conseil Municipal,

Vu les demandes d'aides financières du Club Taurin « Lou Vercan » pour les organisations de leurs journées taurines des 07/09/2024 et 08/05/2025,
Après en avoir délibéré,
À L'UNANIMITÉ,
DONNE SON ACCORD au versement de 2 subventions exceptionnelles au titre de l'année 2024 et de l'année 2025 pour un montant total de 600 € :

- Association « CLUB TAURIN année 2024 » : 300 €
- Association « CLUB TAURIN année 2025 » : 300 €

OBJET : AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION AVEC L'EPCI RELATIVE À L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Le Conseil Municipal,

Considérant que cette nouvelle convention annule et remplace la convention relative à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol signée entre l'EPCI et chacune des communes membres, dans le cadre de la délibération du Conseil Communautaire du 14 décembre 2021,

Considérant qu'il appartient à la commune de signer cette convention afin de bénéficier du service mutualisé d'instruction mis en place par la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien,

Après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ,
DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec l'EPCI ainsi que tous les documents afférents,
- **D'ABROGER** de plein droit la précédente convention relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme signée individuellement entre l'EPCI et chaque commune membre, à compter de la signature de la nouvelle convention par les deux parties concernées (l'EPCI et chaque commune membre).

Cette convention prendra effet à compter du 1er juillet 2025 et sera conclue pour une durée indéterminée.

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal
Du 17 juin 2025 - N°41

OBJET : TEMPS D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE - PROJET EDUCATIF

Le Conseil Municipal,
Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour le Projet Éducatif 2022-2025 pour le bon fonctionnement du service d'accueil périscolaire,
Après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ,
DÉCIDE d'adopter le Projet Éducatif concernant le service d'Accueil Périscolaire pour la période scolaire 2025-2028.

OBJET : MODIFICATION DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL

Le Conseil Municipal,
Considérant qu'il y a lieu de modifier la durée hebdomadaire de travail des emplois à temps non complet pour prendre en compte les modifications des plannings des agents,
Après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ,
DÉCIDE de modifier à compter du 1er septembre 2025 la durée hebdomadaire de travail annualisée des emplois suivants :

Adjoint d'animation principal 2ème classe : 29,34 heures hebdomadaires annualisées au lieu de 29,22 heures hebdomadaires annualisées.

MODIFIE le tableau des effectifs comme suit à compter du 01 septembre 2025 :

Service périscolaire					
Emploi	Grade(s)	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Animatrice	Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	0	1	TNC 29 h 34

OBJET : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE À TEMPS NON COMPLET DANS LE CADRE D'UN AVANCEMENT DE GRADE

Le Conseil Municipal,
Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique principal 2ème classe à temps non complet pour les besoins du service dans le cadre d'un avancement de grade,
Après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ
DÉCIDE de créer à compter du 01 octobre 2025 un emploi permanent d'adjoint technique principal 2ème classe de catégorie C à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 23 h 76.
DIT que le tableau des emplois sera modifié à compter du 01 octobre 2025 comme suit :

Service technique					
Emploi	Grade(s)	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Agent d'entretien	Adjoint technique principal 2ème classe	C	0	1	TNC 23 h 76

OBJET : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT À TEMPS COMPLET

Le Conseil Municipal,
Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent pour répondre aux nécessités du service,
Après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ,
DÉCIDE de créer un emploi permanent de secrétaire à temps complet. Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire relevant de la catégorie A de la filière administrative du cadre d'emploi des attachés territoriaux pour assurer les fonctions de secrétaire à compter du 01 octobre 2025, puis de secrétaire générale à compter du 01 janvier 2026 compte tenu du départ à la retraite de la secrétaire générale le 31 décembre 2025.
MODIFIE, en conséquence, le tableau des effectifs comme suit, à compter du 01 octobre 2025 :

Service administratif					
Emploi	Grade(s)	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Secrétaire	Attaché	A	0	1	35 h

AUTORISE monsieur le Maire à recruter un agent par voie statutaire et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION « APE » - ANNÉE 2025

Le Conseil Municipal,

Vu la demande d'aide financière de l'association « APE » pour l'organisation de la kermesse du 27 juin 2025,

Après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ
DONNE son accord au versement d'une subvention exceptionnelle au titre de l'année 2025 d'un montant de 300 € à l'association « APE » pour de la kermesse du 27 juin 2025.

OBJET : SOUTIEN FINANCIER À LA LÉGION ÉTRANGÈRE POUR L'ÉDIFICATION D'UN LIEU MÉMORIAL

Le Conseil Municipal,

Considérant le courrier du 1er Régiment de LAUDUN L'ARDOISE faisant appel au soutien à l'occasion de l'édification d'un lieu mémorial au sein du Quartier Général Rollet à LAUDUN l'ARDOISE,

Considérant que pour la concrétisation de ce projet, un appel aux dons est lancé aux collectivités,

Après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ,
APPROUVE le versement d'une aide financière de 1 000 € au 1er REG de LAUDUN L'ARDOISE pour l'édification d'un lieu mémorial au sein du Quartier Général Rollet à LAUDUN l'ARDOISE.

DIVERS

- Médaille du travail

Remise de la médaille du travail échelon OR à M. LEPICKI Christophe.

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal
Du 16 septembre 2025 - N°42

OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DU GARD (SMEG)

Le Conseil Municipal,
Vu la délibération n° 2025-51 en date du 20 mai 2025 par laquelle le comité syndical du Syndicat Mixte d'Électricité du Gard (SMEG) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du Syndicat ;

Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ,
DÉCIDE d'accepter la modification des statuts proposée par le Syndicat Mixte d'Électricité du Gard (SMEG).

OBJET : APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DU 02 JUIN 2025 VISANT À ACTUALISER LES CHARGES TRANSFÉRÉES PAR LA COMMUNE DE LAUDUN L'ARDOISE DANS LE CADRE DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

Le Conseil Municipal,
Considérant le transfert de la compétence Eaux Pluviales Urbaines à l'agglomération du Gard rhodanien au 1er janvier 2020 ;

Vu le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 02 juin 2025 ;

Considérant que cette question a été présentée à la commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 11 juin 2025 ;

Après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ,
APPROUVE le rapport de la CLECT du 02 juin 2025 visant à l'actualisation des charges transférées par la commune de Laudun L'Ardoise dans le cadre de la compétence Eaux Pluviales Urbaines, tel qu'annexé en pièce jointe.

OBJET : ADHÉSION AU CONTRAT GROUPE « ASSURANCE STATUTAIRE » PROPOSÉ PAR LE CENTRE DE GESTION DU GARD, POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2026 AU 31 DÉCEMBRE 2029

Le Conseil Municipal,
Vu la délibération n° D003-2025 du 22 janvier 2025 donnant mandat au Centre de Gestion du Gard pour négocier un contrat groupe garantissant les risques financiers encourus par la collectivité à l'égard de son personnel auprès d'une entreprise d'assurance agrée,

Considérant qu'à l'issue de la procédure de mise en concurrence le CDG 30 a retenu comme prestataire RELYENS SPS / RELYENS LI / RELYENS MI afin de couvrir les risques statutaires encourus par les collectivités et établissements publics lui ayant donné mandat,
Après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ,

- **Article 1 :** d'adhérer au contrat groupe « Assurance Statutaire » proposé par le Centre de Gestion du Gard à compter du 1er janvier 2026 et de choisir la ou les formules suivantes :

FORMULES TOUS RISQUES – AGENTS CNRACL	TAUX DE COTISATION	OUI	NON
Franchise 10 jours en maladie ordinaire, y compris 1 jour de carence	7.51 %	X	

FORMULES TOUS RISQUES – AGENTS IRCANTEC	TAUX DE COTISATION	OUI	NON
Franchise 10 jours en maladie ordinaire, y compris 1 jour de carence	1.27 %	X	

De manière optionnelle :

NATURE DES PRESTATIONS	OUI	NON
Charges patronales fixées à 48 % du TIB + NBI	X	

- **Article 2 :** d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs au contrat d'assurance statutaire du CDG 30.
- **Article 3 :** de signer la convention d'adhésion au service « Assurance Statutaire » proposée par le CDG 30.

OBJET : REMPLACEMENT D'UN MEMBRE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Le Conseil Municipal,
Considérant le décès de Mme Sylvie MACHNICKI, membre élu par le Conseil Municipal,
Considérant la candidature de Mme Nathalie VERNAY, membre du Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé, À L'UNANIMITÉ
ACCEPTE la nomination de Mme Nathalie VERNAY, au Conseil d'Administration du CCAS.

OBJET : PRISE DE POSSESSION D'UN BIEN SANS MAÎTRE

Le Conseil Municipal,
Vu l'avis de la commission communale des impôts directs du 25 février 2025 ;

Vu l'arrêté municipal n° A022-2025 du 27 février 2025 portant constatation de vacance d'immeuble ;

Vu le certificat attestant l'affichage aux portes de la mairie de l'arrêté municipal susvisé ;

Considérant la réglementation applicable aux biens sans maître et l'attribution à la commune de ces biens ;

Après avoir entendu l'exposé, À L'UNANIMITÉ
DÉCIDE que la commune :
- exercera ses droits en application des dispositions de l'article 713 du Code Civil ;
- s'appropriera ce bien dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

DIT que Monsieur le Maire est chargé de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de cet immeuble.

DIVERS

- Mme LUNA NOUGUIER Mireille fait part de sa décision de démissionner de sa fonction de 1er Adjoint et de son mandat de conseillère municipale pour raisons professionnelles et personnelles et notamment pour sa mutation au service administratif de la commune de CODOLET à partir du 01 octobre 2025.

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal
Du 14 octobre 2025 - N°43

OBJET : DÉTERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE

Le Conseil Municipal,
Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au Maire dont la démission a été acceptée par monsieur le Préfet du Gard par courrier reçu le 25 septembre 2025,

Considérant qu'un poste d'adjoint au Maire est désormais vacant, il convient que le Conseil Municipal se prononce sur la nouvelle détermination du nombre des adjoints,

Après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ :
DÉCIDE de maintenir le nombre d'adjoints au Maire à 4.

OBJET : ÉLECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE FAISANT SUITE À UNE DÉMISSION

Le Conseil Municipal,
Vu la délibération n° D033-2025 du 15 octobre 2025 portant maintien de 4 postes d'adjoints au Maire,

Considérant la vacance du poste de 1er adjoint au maire dont la démission a été acceptée par monsieur le préfet par courrier reçu le 25 septembre 2025,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 1er adjoint,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, l'adjoint nouvellement élu prend naturellement place au dernier rang dans l'ordre des adjoints et chacun des adjoints remonte d'un rang,

Après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ :
- **Article 1 :** Décide que l'adjoint à désigner prendra naturellement place au dernier rang dans l'ordre des adjoints et chacun des adjoints remontera d'un rang,

- **Article 2 :** Procède à la désignation du 4ème adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Est candidate aux fonctions de 4ème adjoint : Mme WUYTS Elga.

Résultats du premier tour de scrutin pour le 4ème adjoint

A OBTENU : Mme WUYTS Elga 11 voix

- **Article 3 :** Mme WUYTS Elga est désignée en qualité de 4ème adjoint au maire et immédiatement installée.

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ELUS

Le Conseil Municipal,
Vu le procès-verbal de l'élection d'un adjoint en date du 15 octobre 2025 faisant suite à la démission de Mme LUNA,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal,

Considérant que pour une commune de la strate de 500 à 1 000 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 10,70 %,

Après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ
FIXE le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire et des adjoints comme suit :

- Maire : 40.30 % de l'indice 1027
- 1er adjoint : 10.70 % de l'indice 1027
- 2ème adjoint : 10.70 % de l'indice 1027
- 3ème adjoint : 10.70 % de l'indice 1027
- 4ème adjoint : 10.70 % de l'indice 1027

DÉCIDE que ces indemnités seront versées avec effet au 15 octobre 2025, seront payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

OBJET : REMPLACEMENT D'UN MEMBRE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Le Conseil Municipal,
Vu la délibération n°D024-2020 fixant le nombre des membres élus du Conseil d'Administration du CCAS à 10,

Considérant la démission de Mme LUNA NOUGUIER Mireille, membre élu par le Conseil Municipal,

Considérant la candidature de M. LAIR Patrick, membre du Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé, À L'UNANIMITÉ,
ACCEPTE la nomination de M. LAIR Patrick, au Conseil d'Administration du CCAS,
APPROUVE la modification de la composition du CCAS.

OBJET : DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE AU SIIG (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE)

Le Conseil Municipal,
Considérant la démission de Mme LUNA NOUGUIER Mireille, 1er Adjoint au Maire et déléguée titulaire au SIIG,

Considérant qu'il convient de réélire un délégué titulaire au SIIG,

Considérant que la désignation des délégués a lieu au scrutin secret à la majorité absolue ou à la majorité relative si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue,

Considérant que le Conseil Municipal peut déroger au vote secret,

Après avoir entendu l'exposé, Il est procédé à l'élection
DÉCIDE de renoncer au vote à bulletin secret pour élire ces membres,

Après appel à candidature par le Maire :
- M. PARCOLLET Frédéric se porte candidat pour être délégué titulaire du SIIG.

A obtenu : M. PARCOLLET Frédéric 11 voix

Est proclamé membre du SIIG :
- M. PARCOLLET Frédéric - Délégué Titulaire

OBJET : DESIGNATION DU CORRESPONDANT DE LA COMMUNE AUPRES DU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DU GARD

Le Conseil Municipal,
Vu la démission de Mme LUNA NOUGUIER Mireille,
Vu la délibération n° D036-2020 en date du 08 juillet 2020 désignant Mme LUNA NOUGUIER Mireille correspondant auprès du CAUE du Gard ;
Considérant qu'il convient de désigner un nouveau correspondant auprès du CAUE du Gard pour la remplacer;

Après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ,
DÉCIDE de désigner Mme FRIESZ Brigitte en qualité de correspondant du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Gard.

OBJET : SUBVENTION À L'ASSOCIATION VITAGYM - ANNEE 2025

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ,
ADOPTE la subvention à l'association VITAGYM à verser au titre de l'année 2025 comme suit :
- VITAGYM : 1 000 €

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « GÉNÉRATION SPORT » ET AU CLUB DE FOOT « LES VÉTÉRANS »

Le Conseil Municipal,
Vu les demandes d'aides financières de l'association Génération Sport et du Club de football « Les Vétérans » pour l'organisation de leurs manifestations,
Après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ,
DONNE SON ACCORD au versement d'une subvention exceptionnelle au titre de l'année 2025 pour un montant de 300 € pour les associations suivantes :

- Association « Génération Sport » : 300 €
- Club de football « Les Vétérans » : 300 €

DIVERS

- Au mois de juin, lors d'une réunion de travail, il avait été prévu d'organiser un concours de maisons illuminées pour Noël. En raison des dates de la période préélectorale pour les élections municipales de mars 2026, cette manifestation, n'ayant pas un caractère traditionnel, ne pourra pas être programmée en fin d'année.


LE MAIRE ET SON ÉQUIPE MUNICIPALE
VOUS SOUHAITENT UNE TRÈS BONNE ANNÉE
2026
MAIRIE DE CODOLET - 29, RUE FRÉDÉRIC MISTRAL - 30200 CODOLET
TÉL : 04 66 90 15 55 / SITE : WWW.CODOLET.FR